

## **Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs**

**Province de Québec  
Commission scolaire des Navigateurs  
Saint-Romuald**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 20 novembre 2007, ajournée au 27 novembre 2007 à 19 h 30, au centre administratif de Saint-Romuald, au 1860, 1<sup>re</sup> Rue, Saint-Romuald, **sous la présidence de monsieur Léopold Castonguay**

### **Membres du conseil des commissaires présents :**

Madame Gisèle Beaulieu, commissaire  
Madame Pascale Bélanger, commissaire  
Monsieur Michel Bédard, commissaire  
Monsieur Jean-Yves Bégin, commissaire  
Monsieur Claude Bélanger, commissaire-parent  
Monsieur Sylvain Blais, commissaire  
Monsieur Marc Brochu, commissaire  
Monsieur François Caron, vice-président du conseil des commissaires  
Monsieur Léopold Castonguay, président du conseil des commissaires  
Monsieur Michel Chabot, commissaire  
Monsieur Richard Côté, commissaire  
Madame Lise Fréchette, commissaire  
Madame Claudette Gosselin Fecteau, commissaire  
Madame Nicole Landry, commissaire  
Monsieur Richard Légaré, commissaire  
Monsieur Pascal Léveillé, commissaire  
Madame Denise Poulin, commissaire  
Madame Claire Rochon Fréchette, commissaire  
Monsieur Éric Tardif, commissaire  
Monsieur Guy Trottier, commissaire  
Monsieur Denis Shaink, commissaire-parent  
Madame Brigitte St-Laurent, commissaire  
Monsieur Marcel Vézina, commissaire  
Monsieur Denis Vien, commissaire

### **Membres du personnel administratif présents :**

Madame France Boulianne, directrice des Services éducatifs – Adultes et formation professionnelle  
Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines  
Madame Louise Croteau, secrétaire générale  
Monsieur Richard Dion, directeur des Services des ressources matérielles  
Monsieur Bertin Fillion, directeur des Services des ressources financières  
Madame Esther Lemieux, directrice des Services éducatifs – Jeunes  
Monsieur Yves Saint-Maurice, directeur général  
Monsieur Jacques Sansfaçon, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications

# Procès-verbal du conseil des commissaires

## Commission scolaire des Navigateurs

### 1.0 PRÉLIMINAIRES

#### 1.1 Recueillement

#### 1.2 Ouverture de la séance par le président

Après un moment de recueillement, le président déclare la séance ordinaire du conseil des commissaires en date du 27 novembre 2007 ouverte à 19h50.

#### 1.3 Vérification de la légalité de la séance

##### 1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil des commissaires ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

##### 1.3.2 Quorum

La secrétaire générale confirme qu'il y a quorum.

CC-07-08-034

#### 1.8 Adoption de l'ajout de points à l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Richard Côté et résolu :

**D'adopter** l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

##### 13.0 Les Services éducatifs – Jeunes

- 13.1 Organisation scolaire 2007-2008
- 13.2 Camp d'anglais – Été 2007
- 13.3 Concours littéraire
- 13.4 Règlement relatif à l'admission et à l'inscription des élèves 2008-2009

**ADOPTÉE** à l'unanimité

*Le point 15.1 – États financiers 2006-2007 a été présenté avant le point 1.11 – Correspondance*

*Madame Nicole Landry quitte à 20 h 47*

#### 1.11 Correspondance

Les pièces relatives à la correspondance ont été déposées à l'ensemble des membres du conseil des commissaires et seront conservées selon les délais prévus à notre calendrier de conservation.

### 2.0 LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

#### 2.15 Formation d'un comité relatif au mode de rémunération des commissaires

Ce point est reporté à la séance ordinaire du conseil des commissaires du 18 décembre 2007.

**Procès-verbal du conseil des commissaires  
Commission scolaire des Navigateurs**

**6.0 LES SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

CC-07-08-035

**6.1 Surplus réservé au 30 juin 2007**

**ATTENDU** qu'il y a lieu de réserver un montant pour des dépenses prévues au budget d'opération 2007-2008;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de réserver un montant pour les engagements envers les établissements,

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Gisèle Beaulieu et résolu :

**QUE** la Commission scolaire des Navigateurs réserve les montants suivants :

Dépenses d'opérations 2007-2008	1 328 457 \$
Engagement envers les établissements	<u>9 400 854 \$</u>
	<u>10 729 311 \$</u>

**ADOPTÉE** à l'unanimité

CC-07-08-036

**6.2 Émission d'obligations**

**ATTENDU** que la commission scolaire a, le 13 septembre 2007, obtenu de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport l'autorisation d'effectuer un emprunt de quarante-trois millions trois cent quatre-vingt-un dollars (43 381 000 \$),

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Denis Shaink et résolu :

1. **QU'**un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de quarante-trois millions trois cent quatre-vingt-un dollars (43 381 000 \$) soit contracté;

2. **QUE** le produit de cet emprunt soit utilisé aux fins suivantes :

a) au remboursement de la partie non amortie des émissions d'obligations venues à échéance ou échéant avant le 30 juin 2008 **27 126 648 \$**

b) au financement des dépenses d'investissements subventionnés selon les règles budgétaires annuelles telles qu'elles sont indiquées en annexe à l'autorisation ministérielle d'emprunt du 13 septembre 2007, le tout pour une somme de **15 615 400 \$**

c) au paiement des frais inhérents à l'emprunt **638 952 \$**

3. **QU'**à cet égard, la commission scolaire contracte cet emprunt selon l'un des deux modes suivants :

A) En accordant à la ministre des Finances le mandat de représenter la commission scolaire et d'agir pour son compte et en son nom aux fins suivantes :

a- placer cet emprunt par voie d'une ou plusieurs émissions d'obligations;

b- négocier les modalités de l'emprunt;

c- désigner une société de fiducie pour agir à titre de fiduciaire pour les porteurs d'obligations, un conseiller juridique et un imprimeur;

## Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

d- négocier le coût de rétention des services de la société de fiducie, du conseiller juridique et de l'imprimeur ainsi désignés, ou;

- B) En contractant cet emprunt auprès de Financement-Québec;
4. **QU'**une demande soit faite à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de déterminer les modalités de l'emprunt et d'accorder, au nom du Gouvernement, une subvention à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêts dudit emprunt;
  5. **QUE**, dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la commission scolaire garantisse l'emprunt par le transfert de son patrimoine à un patrimoine fiduciaire de la créance que représente la subvention accordée par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ce patrimoine fiduciaire étant constitué auprès de la société de fiducie au bénéfice des porteurs d'obligations;
  6. **QUE**, dans la mesure où l'emprunt est contracté auprès de Financement-Québec, la commission scolaire garantisse l'emprunt par une hypothèque mobilière sans dépossession consentie en faveur de Financement-Québec et portant sur la subvention précitée;
  7. **QUE** n'importe lesquels du président et du directeur général de la commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient et ils sont par les présentes, autorisés au nom de la commission scolaire, à signer tout contrat ou document relatif à l'emprunt, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie et à en donner bonne et valable quittance, à poser tous actes et à signer tous documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;
  8. **QUE**, le cas échéant, l'une ou l'autre de ces mêmes personnes soient autorisée à livrer les titres à la société de fiducie pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tout document nécessaire à cette fin et à leur livraison définitive aux acheteurs;
  9. **QUE**, le cas échéant, la signature imprimée, gravée ou lithographiée de l'une ou l'autre des personnes mentionnées ci-dessus, pourvu qu'elles soient deux agissant conjointement, soit apposée sur les titres et les coupons d'intérêts;
  10. **QUE**, dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la commission scolaire s'engage à respecter la tarification négociée par la ministre des Finances et à payer, à même le produit de l'emprunt, les honoraires de la société de fiducie, les honoraires et frais du conseiller juridique et les frais d'impression de l'imprimeur pour des travaux effectués pour la réalisation de l'emprunt jusqu'à la livraison des titres;
  11. **QUE**, dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, les honoraires annuels de la société de fiducie soient payés par la commission scolaire en conformité avec la tarification en vigueur négociée par le ministère des Finances avec les sociétés de fiducie, à même les revenus généraux de fonctionnement;

## Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

12. **QUE** la commission scolaire autorise le directeur général, à effectuer tous les paiements de capital, d'intérêts et de prime, le cas échéant, requis à l'égard des titres et à effectuer tous les paiements d'honoraires, le cas échéant, frais et dépenses à encourir par la commission scolaire aux fins des présentes;

13. **QUE** la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

### **13.0 LES SERVICES ÉDUCATIFS - JEUNES**

#### **13.1 Organisation scolaire 2008-2009**

Madame Esther Lemieux, directrice des Services éducatifs – Jeunes, commente brièvement le document relatif à l'organisation scolaire, lequel avait été transmis aux membres du conseil des commissaires le 20 novembre 2007.

#### **13.2 Camp d'anglais – Été 2007**

Madame Esther Lemieux, directrice des Services éducatifs – Jeunes, dépose le document « *Camp d'anglais – Été 2007 – Rapport d'évaluation* » et transmet quelques précisions sur le sujet.

#### **13.3 Concours littéraire**

Madame Esther Lemieux, directrice des Services éducatifs – Jeunes, dépose aux membres du conseil des commissaires un dépliant relatif au concours littéraire et mentionne que le lancement a eu lieu le 21 septembre 2007.

#### **13.4 Règlement relatif à l'admission et à l'inscription des élèves 2008-2009**

Madame Esther Lemieux, directrice des Services éducatifs – Jeunes, dépose le projet de règlement mentionné en titre et précise que la consultation suit son cours.

### **15.0 LES SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

*Le point 15.1 a été traité après le point 1.8 - Adoption de l'ajout de points à l'ordre du jour*

#### **15.1 États financiers 2006-2007**

Monsieur Pierre Garant et madame Magalie Lebel-Lemire de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, présentent les états financiers 2006-2007 de la Commission scolaire des Navigateurs.

**Procès-verbal du conseil des commissaires  
Commission scolaire des Navigateurs**

**CC-07-08-037**

**21.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Lise Fréchette et résolu :

**D'adopter** la levée de la séance à 21 h 30.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

---

Président

---

Secrétaire générale